



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 17 OCTOBRE 2016

Mairie de Groissiat

Présents : Messieurs Jean-Luc Marron, Michel Piovati, Michel Bevand, Hervé Amiot, Xavier Faivre, Manuel Ollier, Gilbert Samerel, Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Odile Certain, Nathalie Duthel, Frédérique Machurat, Stéphanie Volle.

Excusés : Madame Monique Roy, Monsieur Christian Gros.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PIOVATI.

Date de convocation : 12 octobre 2016

Résumé de l'intervention du Capitaine PAHON, commandant de la brigade de gendarmerie de Nantua-Oyonnax.

. Description des missions de la gendarmerie.

. La présentation de ce soir a pour but d'expliquer le dispositif de participation citoyenne.

Cette participation citoyenne a pour but d'aider à lutter contre les atteintes aux biens : cambriolages et dégradations. Le dispositif fait appel à des citoyens référents chargés de faire remonter des informations pertinentes (signalement de rôdeurs, véhicules suspects, démarchages frauduleux, ...) aux services de la gendarmerie, par le biais d'interlocuteurs privilégiés. En aucun cas, le but n'est d'intervenir à la place des forces de l'ordre.

L'activation de ce dispositif a également vocation à décourager les délinquants d'agir dans les secteurs où la vigilance est accrue

Cette démarche doit être portée à la connaissance de tous par voie de presse et d'affichage aux entrées de la commune. Evidemment, les référents ne sont pas publiquement cités.

Si ce dispositif remporte l'adhésion du conseil municipal alors une réunion publique d'information sera organisée pour informer la population. Le système ne pourra bien sûr fonctionner que si des candidats se font connaître pour être référents. Ensuite seulement, une convention entre les différentes autorités partenaires pourra être signée.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à réfléchir à la possibilité d'adhérer à ce dispositif. La question sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

• **Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 05 septembre 2016.**

Comptes rendus des commissions

Commissions des travaux :

La commission s'est réunie à plusieurs reprises, dont deux fois de façon élargie soit aux adjointes soit aux membres du bureau.

L'objet de ces réunions était le choix de divers matériels, matériaux et coloris.

Une animation vidéo du futur aspect extérieur ainsi qu'une vue des intérieurs, réalisées par l'architecte, sont projetées à l'attention des membres du conseil.

La commission a également demandé le chiffrage d'une kitchenette dans la salle des associations.

Commission des Affaires Scolaires, Associatives et Culturelles :

1/ **Débriefing fête du village :** réunion le mercredi 26 octobre 18h30.

2/ **Commémoration 11 novembre :** en raison des travaux à la salle des fêtes, la cérémonie et le pot auront lieu à Martignat.

3/ **École : Agents communaux :**

Remplacement d'un agent (cantine et garderie), à assurer à la rentrée des vacances de la Toussaint en raison d'un arrêt maladie.

Retour en principe, à la rentrée de la Toussaint également, de l'ATSEM de la classe de « grande section », actuellement en arrêt maladie. La seconde ATSEM est en arrêt depuis le 13 octobre. Son remplacement partiel a été effectué quasiment immédiatement.

Cantine : Des parents d'élèves ont souhaité rencontrer le maire et son adjointe, Patricia DEGUERRY. Depuis la rentrée règne une certaine indiscipline et le climat est tendu. Cette situation ne satisfait personne : ni les agents communaux, ni les parents, ni les enfants. Par conséquent, dans un souci d'apaisement, chacun devra y mettre du sien et l'organisation du service de la cantine va connaître une évolution.

4/ **Arbre de Noël :** en raison des travaux de la salle des fêtes, nous organiserons un petit spectacle adapté à l'espace Parc loisirs.

Nous consultons des animateurs. Nous conservons la distribution des jouets aux petits et un goûter à thème pour tous.

5/ **Panneaux signalétiques :** nous avons évoqué la possibilité de remplacer les panneaux manifestations "manuels" entrées village par des panneaux électroniques mais différents aspects sont à prendre en considération au-delà du coût : choix stratégique de l'emplacement pour garantir une visibilité et lisibilité, formule (simple, double, un ou plusieurs) et animation pour offrir actualités. Les communes voisines investissent dans ces outils de communication. Nous allons dans un premier temps en profiter pour regarder l'actualité qu'ils fournissent pour s'en imprégner...

Il faut aussi en premier lieu poursuivre l'animation de notre site internet qui est un outil de communication très intéressant.

Commission des Finances :

1/ **Situation de trésorerie toujours très favorable.**

2/ **Point sur les factures.**

3/ **Synthèse tarification salle des fêtes.**

Suite à la réunion du bureau le 03 octobre dernier, les tarifs de la salle proposés à la délibération le 17 octobre seront les suivants :

	Habitants et entreprises de la Commune	Particuliers et entreprises extérieurs
Tarifs week end		
Salle + cuisine + vestiaires	500 €	1 000 €
Salle + vestiaires	420 €	840 €
Tarifs semaine courte durée	250 €	500 €

Une caution de 1 000 € sera demandée pour toute location.

Une réflexion concernant l'utilisation de la salle des fêtes par les associations communales et extérieures ainsi que l'élaboration d'un nouveau règlement intérieur sera engagée ultérieurement.

4/ Copieurs école, mairie

Le copieur de l'école étant en fin de course, la société chargée de sa maintenance a dénoncé le contrat. Le copieur de la mairie est également assez ancien.

Deux prestataires ont été consultés pour le remplacement de ces matériels soit à l'achat soit en location.

5/ Déblocage prêt

Suite à une étude prévisionnelle tenant compte des investissements en cours et à venir, il a été décidé de débloquer 900 000 € supplémentaires sur les 1.5 millions de l'enveloppe. Au total, un million d'euros sera donc emprunté.

6/ Dématérialisation des factures

L'Etat engage les collectivités locales dans le processus de dématérialisation des factures. A ce titre, nous allons devoir réfléchir à la façon dont seront conservées les données dématérialisées. Les membres de la commission sont invités à se pencher sur ce sujet car la gestion de ces sauvegardes devra être confiée à des prestataires spécialistes du sujet.

7/ Questions diverses.

. Des travaux imprévus de mise en conformité de réseaux d'eaux pluviales vont être réalisés rue des Montaines. Ils doivent permettre de résoudre des problèmes d'inondation chez un riverain.

. Panneaux lumineux : une étude du coût et de la nécessité d'installer ce matériel est en cours.

Dans un premier temps, la commission suggère de coller des stickers mentionnant le site internet de la mairie sur les panneaux actuels

. **Commission Environnement et Forêt : la commission ne s'est pas réunie**

1/ Fleurissement Toussaint 2016

Secteurs concernés : Cimetière, Place de l'Eglise.

La commission décide de mettre beaucoup de pensées car ces fleurs rustiques ne craignent pas la gelée, refleurissent au printemps et sont d'un coût modeste.

Autres fleurs commandées : des bruyères et quelques chrysanthèmes. Quand les chrysanthèmes seront gelés, ils seront remplacés par des pensées pour éviter d'avoir des trous dans les plantations. La commission décide de fleurir en plus le bac situé près de la Place Mendès France en pensées.

Coût de la commande 315 €.

Date de livraison 27 octobre au matin et plantations 27 et 28 octobre sauf les chrysanthèmes qui seront plantés le 31 octobre pour éviter les éventuelles gelées.

2/ Infos Forêt

Le 22 septembre 2016, l'ONF a procédé Route d'Ijean à l'abattage de quelques arbres qui présentaient un risque pour la circulation routière.

Le sentier pédestre au-dessus des « quatre ponts » qui avait été interdit pendant les travaux d'abattage d'arbres a été rouvert aux usagers et laissé en bon état.

Le fauchage mécanique prévu dans le programme d'action 2016 a été effectué la semaine 40.

. Liste des dossiers d'urbanisme : aucune observation.

Extrait des délibérations

. **Avis sur le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) approuvé par la Communauté de Communes Haut Bugey (CCHB) : adoptée à la majorité**

Par délibération du 19 juillet 2016, le conseil communautaire de la Communauté de communes Haut-Bugey a arrêté le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Haut Bugey.

Le SCOT est un document de planification et de stratégie intercommunale.

Son but est de définir les orientations générales de l'organisation et de l'évolution d'un territoire sur le long terme (15 ans) ainsi que d'exprimer un projet d'aménagement respectant les principes du développement durable. Il est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale, et de mise en cohérence des politiques sectorielles d'habitat, de déplacements, de développement économique et commercial, d'environnement, ainsi que d'urbanisme.

Il détermine les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser, et les espaces naturels, agricoles et forestiers. Il doit permettre de satisfaire les besoins actuels et futurs en logements, activités économiques, équipements, en veillant à la desserte en moyens de transports, à la préservation des ressources naturelles, et à l'utilisation économe et équilibrée des sols.

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'en vertu de l'article L 143-20 du code de l'urbanisme, la CCHB sollicite l'avis des communes membres concernant ce projet de SCOT.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a invité les conseillers municipaux à venir consulter ce dossier en mairie. Ce point a été évoqué lors du conseil municipal du 05 septembre et il en a été fait mention au compte rendu.

Monsieur le Maire explique que le dossier, tel qu'il est présenté aujourd'hui, est l'aboutissement de plusieurs années de procédure : diagnostics, études, concertations et discussions ont jalonné la construction de cette feuille de route.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité, avec 12 voix pour et une abstention :

. d'émettre un avis favorable au projet de SCOT tel qu'il a été arrêté par la CCHB le 19 juillet 2016.

. **Location de la salle des fêtes : tarifs. Adoptée à l'unanimité**

Monsieur le Maire rappelle que la salle des fêtes est actuellement en train d'être restructurée et agrandie.

La revalorisation des prestations fournies implique de mettre en adéquation les tarifs de location.

A la demande de Monsieur le Maire, la commission des finances s'est penchée sur le sujet et a réalisé une étude des tarifs pratiqués dans les communes alentours.

Les propositions de la commission des finances ont été présentées en réunion de bureau.

Au vu de cette étude et des observations émises par le bureau, et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

. de fixer les tarifs suivants

	Habitants et entreprises de la Commune	Particuliers et entreprises extérieurs
Tarifs week end		
Salle + cuisine + vestiaires	500 €	1 000 €
Salle + vestiaires	420 €	840 €
Tarifs en semaine : courte durée	250 €	500 €

La caution sera de 1 000 €.

. de préciser qu'une réflexion concernant l'utilisation de la salle des fêtes par les associations communales et extérieures ainsi que l'élaboration d'un nouveau règlement intérieur sera engagée ultérieurement.

Informations communales et communautaires

. Communales :

. Etude comparative et réflexion sur l'évolution des taux d'imposition dans la commune : TH, TFB, TFNB.

Monsieur le Maire a réalisé un tableau comparatif des taux des impôts locaux, part communale, de plusieurs communes alentours avec ceux de Groissiat. Il en ressort que les taux de Groissiat sont parmi les plus faibles. La dernière augmentation de ces taux date de l'année 2000. Depuis, il n'a jamais été nécessaire de les revaloriser et ce n'est pas à l'ordre du jour. Monsieur le Maire explique seulement que c'est un sujet qui nécessite un suivi régulier dans le cadre d'une bonne gestion des finances communales.

. Commémoration du 11 Novembre jumelée avec Martignat : un flyer d'information sera distribué à la population et aux élèves de l'école.

. Communautaires :

. Lors du conseil communautaire du 12 octobre, une subvention a été acceptée pour les travaux de toiture de l'église : 26 800 €.

. Lors de ce même conseil communautaire, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été instaurée sur l'ensemble du territoire. Sur une période d'au moins 5 ans, le taux de cette TEOM va faire l'objet d'un lissage pour être identique dans toutes les communes à terme. Actuellement, le taux en vigueur à Groissiat est de 6.49 %. Ce taux est bas et cela s'explique par la volonté de la précédente équipe municipale d'équilibrer ce service par la recette de TEOM complétée par l'indemnité liée à la présence du quai de transfert des ordures ménagères du SIEFAGE. Cette indemnité ne pourra plus entrer en ligne de compte et le futur taux sera supérieur.

Questions diverses

. Prochain bureau : lundi 07 novembre à 18h30.

. Prochaines commissions

- Environnement – forêt : à définir.
- ASAC : à définir.
- Travaux : à définir.
- Finances : lundi 14 novembre à 18h30.

. Prochain conseil municipal : mardi 22 novembre 2016 à 18h30.

Le secrétaire de séance

Michel PIGNATI

